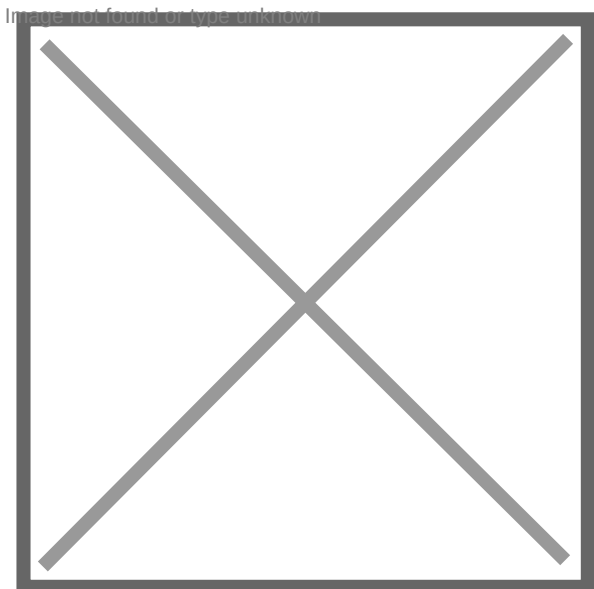




Accrochage routier puis fuite

Par **Raph54**, le **08/01/2019** à **21:56**

Bonjour,rnrnEn quittant une station service j'ai très légèrement touché le véhicule qui était devant moi, touche bénigne, j'ai poursuivi mon chemin.rnrnQuelques heures plus tard, j'ai décidé d'appeler la station et de donner mes coordonnées. rnCoordonnés données également à la gendarmerie et au commissariat le plus proche oralement puis, dès le lendemain par notification écrite. Je ne pense pas qu'il y ait le moindre dégât il s'agissait d'une simple touchette.rnrnEst ce que je risque quelque chose.rnrnSalutations.rnrnRaphaël

Par **Visiteur**, le **09/01/2019** à **00:01**

BonjourrnPas très grave, sachant que vous avez agi sagement ensuiteUn juge en tiendra compte, si cette affaire vous mène en justice.

Par **Lag0**, le **09/01/2019** à **19:11**

Bonjour,rn[citation]Pas très grave[/citation] Ben voyons !rnSachant que le délit de fuite est puni de 3 ans de prison et 75.000 € d'amende, je ne sais pas si l'on peut, sur ce forum, en minimiser à ce point la portée, quitte à encourager les internautes à s'en rendre coupable ?